

Famille

INFORMATIONS

CODE PRODUIT
DPF174A

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit de la famille

NIVEAU

Pratique courante

DURÉE

1 jour(s) (7,0 heures)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des connaissances du droit des successions et une pratique courante des dossiers de succession courants sont conseillés pour suivre cette formation dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur
Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Gestion des dossiers de succession atypiques : acceptation à concurrence de l'actif net, renonciation et succession vacante

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Appréhender les cas dans lesquels une succession peut être déclarée vacante
- Gérer les différentes étapes d'une acceptation à concurrence de l'actif net
- Comprendre les conséquences d'une renonciation à la succession.

CONTENU

INTRODUCTION : RAPPEL DES DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'OPTION SUCCESSORALE RENONCIATION À SUCCESSION

- A quel moment les ayants droits peuvent renoncer à une succession
- Quid en cas de pluralités de vocation successorale
- Remise en cause de la renonciation
- Modalités de la renonciation : devant Notaire, auprès du Greffe du Tribunal de Grande Instance, la renonciation de l'ayant droit frappé d'incapacité, la renonciation à un legs particulier
- Modèles d'actes et de requête

CONSÉQUENCES DE LA RENONCIATION À SUCCESSION

- Dévolution en cas de renonciation
- Frais d'obsèques et le renonçant
- Sort des assurances vie
- Sort des donations consenties au renonçant

ACCEPTATION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

- Dans quelles successions est-il opportun d'accepter à concurrence de l'actif net ?
- Les modalités de l'acceptation à concurrence de l'acceptation net : auprès du Greffe ou devant Notaire, les publicités à réaliser : modèles
- La gestion de la succession : inventaire, déclaration des créances, conservation ou vente des biens
- Les conséquences de cette acceptation pour les autres héritiers

VACANCE DE LA SUCCESSION

- Pour quelles successions et quand peut-on la demander ?
- Modèle de requête
- Distinction entre vacance et déshérence
- Gestion de la succession par le curateur et fin de la vacance.